CONTRAT PROGRAMME 2025-2029

Demande de reconduction



Introduction

Le présent document a pour objet de présenter les modalités et le contenu de la demande de reconduction et de subventionnement de l'action culturelle du Centre culturel pour la période 2025-2029.

L'action culturelle générale et intensifiée d'un centre culturel visent le développement culturel du territoire d'implantation et de projet, dans une démarche d'éducation permanente et une perspective de démocratisation culturelle, de démocratie culturelle et de médiation culturelle et s'incarne dans un projet d'action culturelle.

Le territoire d'implantation est composé de la Commune de Dinant.

Le territoire de projet, sur lequel le Centre culturel exerce son action culturelle intensifiée, comprend les 15 communes de l'arrondissement : Dinant, Anhée, Beauraing, Bièvre, Ciney, Gedinne, Hamois, Hastière, Havelange, Houyet, Onhaye, Rochefort, Somme-Leuze, Vresse-sur-Semois et Yvoir.

Le Centre culturel de Dinant sollicite auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles une reconduction de son contrat-programme articulé autour des actions suivantes :

- une Action Culturelle Générale
- une Action Culturelle Intensifiée selon 4 axes :
 Action sur l'arrondissement | Patrimoine | Projet Sax | Cinéma
- Une Action Culturelle Spécialisée de Diffusion des Arts de la Scène
- Une Action Culturelle spécialisée en créativité et pratiques artistiques amateurs (principalement opérationnalisée via la Maison de la Pataphonie)
- Une Action Culturelle Spécialisée pluridisciplinaire Prospect 15
- Une Coopération « Terre Ferme » portée par le Centre culturel de Rochefort dont le Centre culturel de Dinant est l'un des partenaires

Autoévaluation et analyse partagée

AUTOEVALUATION

Pour élaborer cette demande de reconduction 2025-2029, en cohérence avec les exigences du décret qui régit sont action, le Centre culturel a réalisé une auto-évaluation de l'action 2019-2023. Elle rassemble des données quantitatives et qualitatives, fruit d'un travail d'échange et de réflexions entre :

- l'équipe du centre culturel

- les membres du Conseil d'Orientation du Centre culturel (structure mise en place par le décret qui rassemble des personnes-ressources extérieures actives dans des secteurs variés. Le Conseil d'Orientation accompagne le travail de réflexion sur l'action du CCD en y apportant un regard critique et constructif extérieur)
- les membres du Conseil d'Administration
- les partenaires de terrain
- la population / Les usagers du centre culturel

ANALYSE PARTAGEE DU TERRITOIRE

Suite à cette autoévaluation et aux conclusions générales qui en découlent, une série de défis d'avenir/pistes d'action globales ont émergé.

Toujours pour répondre aux exigences du décret des centres culturels, une phase de rencontre de la population, appelée « analyse partagée », a été menée par l'équipe du Centre culturel.

L'objectif de cette phase est de ressentir au niveau du territoire et des citoyens si ces pistes/thématiques d'actions identifiées résonnent avec la réalité vécue des citoyens, des associations.

Ce sont plus spécifiquement le Conseil d'Orientation et l'équipe du CCD qui effectuent le travail de synthèse à partir des données froides et des opinions reçues lors des diverses activités et manifestations.

Tout ce travail a pour objectif de définir de manière de plus en plus fine ce qui pourrait être le cœur de la vision du centre culturel dans les années à venir et de préciser ce que le Centre culturel cherchera à réaliser pour apporter, par le biais de ses missions culturelles, un changement au sein de la société locale. On parle alors d'enjeux, de défis, de finalités à atteindre au mieux.

Projet d'action 2025-2029 | Enjeu et objectifs généraux

PROJET D'ACTION CULTURELLE GENERALE

Sur base des données issues de l'autoévaluation et de l'analyse partagée, le Centre culturel de Dinant a recentré son action autour d'un enjeu visant directement une transformation pour la population dinantaise. Il se résume de la manière suivante :

Le Centre culturel de Dinant souhaite dès lors contribuer, avec d'autres acteurs locaux, à une cohésion sociale favorable au développement territorial en général et culturel en particulier.

Le concept de cohésion sociale procède d'une vision large de la société et cherche à impliquer l'ensemble des parties prenantes, dans le but de développer une responsabilité civique et sociétale plus large. Elle traduit la recherche d'une nouvelle manière d'appréhender les questions de solidarité à toutes les échelle : locale, nationale et internationale.

La volonté de transformation que nous retenons comme centrale dans cet enjeu de «cohésion sociale» sur notre territoire est : comment transformer le rapport à l'autre pour favoriser la construction d'une société vectrice de liens sociaux, basée sur la coresponsabilité et la solidarité ?

En ce sens, il nous apparait que créer des espaces et des activités qui favorisent la rencontre entre les groupes de personnes et où chacun trouve sa place et se sent légitime nourrit le bien-être individuel

et collectif et aide ainsi au développement territorial : se sentir en lien, relié aux autres et à son territoire renforce les possibilités d'agir et d'innover sur ce territoire et de faire face aux défis d'avenir de manière solidaire et créative.

Sur base de cet enjeu, le projet d'action se décline en 8 objectifs généraux :

- 1. Accueillir et aller à la rencontre d'un plus grand nombre d'habitants à travers notre action (jeunes, citoyens de 25-40 ans, familles, personnes socialement ou économiquement précarisées) ;
- 2. Co-construire avec le milieu associatif. Créer ou renforcer des connexions entre associations, groupements, formels ou informels ;
- 3. Associer les champs avec lesquels l'action du CCD est peu en lien aujourd'hui et qui sont présents sur le territoire d'action ;
- 4. Encourager et organiser des espaces temps propices à la rencontre entre différents groupes de personnes ;
- 5. Mettre en valeur les différentes formes de patrimoine par et avec les habitants ;
- 6. Redynamiser la participation active citoyenne dans notre Centre culturel et nos instances ;
- 7. Gérer le changement interne de manière sereine et efficace. Accompagner l'équipe et la structure dans la gestion du changement ;
- 8. Transformer la communication du CCD pour raconter ses actions, son histoire et mieux communiquer sur son identité et ses missions, sans se limiter à la logique "promotionnelle" de la communication.

PROJET D'ACTION CULTURELLE INTENSIFIEE

Dans la continuité du précédent contrat-programme, cette action se décline en 4 axes :

1. Action dite « régionale »

Le Centre culturel souhaite poursuivre l'action dite « régionale » développée depuis de nombreuses années avec les opérateurs culturels des 15 communes de l'arrondissement de Dinant (Centres Culturels, Conseils Culturels sur l'arrondissement et associations) pour laquelle le Centre culturel joue un rôle d'accompagnateur et de facilitateur.

2. Le patrimoine

Le patrimoine sera abordé sous différentes facettes :

- la proposition d'expositions mémorielles, thématiques, historiques mettant en valeur les différentes formes de patrimoine (en lien avec le centre de documentation du CCD)
- la poursuite du développement des actions en lien avec le projet SAX
- la poursuite des collaborations avec de partenaires comme la MPMM (organisation de stages en lien avec les expositions, projets de découverte du patrimoine, ...)
- la mise en place des projets d'animation du patrimoine en partenariat avec d'autres opérateurs, ou avec les habitants du territoire et avec le potentiel futur GAL Haute Meuse.

3. Le projet Sax

Par des activités musicales (concours, rassemblement de saxophonistes événementiel, « journée des Harmonies », Dimanche de Monsieur Sax, programmation récurrente de musiques du monde, jazz, classique ou autre valorisant le saxophone), des activités artistiques (Maison de Monsieur Sax,

parcours des Anamorphoses, Art ON Sax, « trois Maison qui content », kiosque « Le Tour de Monsieur Sax » ...) et des activités de tourisme culturel, le Centre culturel et l'Association Internationale Adolphe Sax, qui opérationnalise une partie des projets, nourrissent autant la dimension patrimoniale que l'action culturelle de diffusion et de dynamique associative du CCD.

4. Le cinéma

Par sa programmation en cinéma faisant l'objet d'une réflexion d'éducation permanente avec une commission de bénévoles grandissante, par un travail de médiation réalisé grâce à l'organisation de soirées thématiques et animées, par la rencontre de réalisateurs et de partenariats associatifs, le Centre culturel développe son activité cinématographique comme un outil particulier de travail culturel, en veillant à rencontrer le « tout public » comme le jeune public.

ACTION CULTURELLE SPECIALISEE DE DIFFUSION DES ARTS DE LA SCENE

L'action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène vise la diffusion de la création professionnelle dans le secteur des arts de la scène et la circulation des œuvres entre les centres culturels dont l'action culturelle est reconnue.

Le territoire de projet sur lequel le Centre culturel exerce son action culturelle spécialisée est l'arrondissement de Dinant.

Le programme de diffusion de spectacles professionnels développé par le Centre culturel intègre une majorité de spectacles et d'artistes, toutes disciplines confondues, soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles et valorisant l'ensemble des domaines d'expression artistique (théâtre, danse, musique, cirque, ...).

Dans le cadre du présent contrat-programme, le Centre culturel :

- développe un programme de diffusion qui intègre au minimum 100 représentations (qu'il s'agisse de coproductions ou de propositions propres) par saison culturelle.
- organise une programmation tout-public variée et éclectique
- porte son attention au soutien prioritaire aux productions locales et soutenues par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- développe une programmation scolaire permettant de rencontrer les différents niveaux de l'enseignement et permettant d'aborder des thématiques qui concernent ces âges particuliers;
- développe une programmation musicale mélangeant les genres ;

En outre, dans le cadre de cette action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène, le Centre culturel souhaite :

- proposer une programmation liée aux vécus locaux, dans une tentative renouvelée d'accessibilité au plus grand nombre et « animée/médiatisée », pour permettre une vie culturelle participative;
- maintenir une programmation intra et extra muros équilibrée avec une attention portée à développer une programmation en partenariat avec les opérateurs culturels répartis largement sur le territoire;
- soutenir les pratiques en amateur (harmonies/fanfares, théâtre, ateliers théâtre et danse);

- perpétuer sa pratique d'accueil en résidences mettant à l'honneur une variété de disciplines artistiques ;
- développer davantage encore le secteur de la médiation de manière globale et de façon particulière pour le secteur de la diffusion en scolaire et en tout public, et celui des aides à la création et des accueils en résidences;
- poursuivre son implication dans la politique du secteur.

ACTION CULTURELLE SPECIALISEE EN CREATIVITE ET PRATIQUES ARTISTIQUES AMATEURS

Cette action prend appui principalement sur les activités établies au sein de la Maison de la Pataphonie. Elle vise à stimuler la créativité par l'organisation, entre autres, de visites interactives, d'ateliers et/ou de projets socio-artistiques.

Le Centre culturel entend concrétiser une série de projets visant au développement individuel et collectif, ainsi qu'au développement d'une expression citoyenne à travers :

- la proposition d'un voyage créatif entre découverte et expérimentation à la Maison de la Pataphonie ;
- l'organisation de stages et ateliers pour inviter à la création et l'interprétation musicale dans le cadre des pratiques musicales en amateur ;
- la mise en place de projets pour s'inscrire dans une dynamique collective d'éveil et de création musicale.

L'action spécialisée se fonde donc sur une expérimentation qui se décline en plusieurs volets, complémentaires mais non excluants : il n'est pas nécessaire de vivre un voyage à la Maison de la Pataphonie pour expérimenter un stage ou un atelier d'expérimentation sonore, même si vivre l'un des volets peut enrichir l'autre.

ACTION CULTURELLE SPECIALISEE PLURIDISCIPLINAIRE Prospect 15

L'action culturelle spécialisée pluridisciplinaire Prospect 15 repose sur :

- un renforcement des liens entre les communes de l'arrondissement de Dinant ;
- une connaissance approfondie du territoire, facilitant la mobilisation des opérateurs ;
- l'établissement de priorités de thèmes de réflexion permettant l'émergence de collaborations
- la construction d'une vision partagée entre opérateurs du territoire

Suite aux constats émanant de l'autoévaluation, le projet d'action culturelle Prospect 15 présenté dans ce contrat-programme recentre ses missions autour de la mise en place d'une concertation culturelle pour la Province de Namur. Celle-ci se déclinera de plusieurs manières :

- soutenir l'opérationnalisation du Parcours d'Education Culturelle et Artistique en Province de Namur;
- fédérer et soutenir les opérateurs culturels et à vocation culturelle du territoire d'action à coopérer ensemble à la transformation culturelle et organisationnelle de notre tissu associatif à travers plusieurs axes : nourrir et alimenter le réseau (partage d'expériences, diffusion des savoirs et expériences des opérateurs culturels), collaborer dans l'objectif de mutualiser et optimaliser les droits culturels;

- et enfin élaborer des propositions d'actions communes visant à défendre les spécificités de la Province de Namur, en étroite collaboration avec le service culture de la Province de Namur.

COOPERATION « Terre Ferme »

Le Centre culturel de Dinant poursuivra son implication dans le projet de coopération porté par le Centre culturel de Rochefort. Les membres de la coopération sont actuellement les centres culturels de Rochefort, Durbuy, Hotton, Beauraing, Dinant et la Maison de la Culture Famenne-Ardenne.

La coopération « Terre Ferme » interroge l'interaction entre culture, environnement et société par la porte d'entrée de l'agriculture et des agriculteurs, pour l'élargir à ceux qui vivent de la ruralité et/ou en ruralité. Pour ce faire, les coopérateurs développent une série d'activités telles que des projections cinéma (et notamment le Festival biannuel « A travers Champs »), du théâtre action, des informations, des expositions, des ateliers participatifs, des activités festives et de rencontres, la promotion des acteurs locaux, le soutien à l'émergence d'initiatives citoyennes liées à la consommation, … Le projet articule différentes fonctions culturelles cherchant la valorisation des circuits courts et le soutien à une démarche globale de transition sur le territoire.

Ressources

DESCRIPTION DES INFRASTRUCTURES

- le CCD: comprenant les bureaux du personnel, la Salle Huybrechts et la Salle Wiertz (2 salles de réunion), les 2 salles d'exposition, la Salle Bayard et la Salle Sax (2 salles de spectacles);
- la Maison du Pléban: qui contient la Maison de la Pataphonie;
- le kiosque;
- la salle de concert Le Club de Jazz;
- la Maison de Monsieur Sax;
- un garage.

Ces infrastructures sont mises à disposition par la Ville de Dinant à titre exclusif.

La prise en charge des frais énergétiques, d'entretien, de sécurité et de rénovation incombe au CCD (à l'exception du Club de Jazz et de la Maison de M Sax).

DESCRIPTION DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES DIRECTES ET INDIRECTES

Plan financier		2025	2026	2027	2028	2029
FWB	Subsides	696.983,11	696.983,11	696.983,11	696.983,11	696.983,11
		696.983,11	696.983,11	696.983,11	696.983,11	696.983,11
Province	Subsides	185.147,00	185.147,00	185.147,00	185.147,00	185.147,00
		400 407 00	405 000 40			454500 40
Ville	Subsides	430.497,66	435.600,48	440.805,35	446.114,31	451.529,46
	Oubsides	EG E4E 40				
	Subsides indirects	56.515,12	56.515,12	56.515,12	56.515,12	56.515,12
	manecis					
Communes affiliées		29.000,00	29.000,00	29.000,00	29.000,00	29.000,00
Somman		20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00	20.000,00
						
		701.159,78	706.262,60	711.467,47	716.776,43	722.191,58

En ce qui concerne la Ville, il est à noter que, par rapport à 2019, les subsides directs augmentent de ± 150.000,00 € tandis que les subsides indirects diminuent de ± 73.000,00 €.

Les subsides indirects de la Ville sont détaillés comme suit:

- emprunts concernant les infrastructures culturelles liées au CCD et non couverts par un subside de la FW-B (Kiosque, Maison Sax, salle de concert Le Club de Jazz) pour un montant de 20.787,00 €;
- assistance technique (ouvriers communaux, matériel roulant, outillage, locaux, agent de sécurité, etc.) pour un montant de 35.728,12 €.

Il est à noter que les montants précisés tiennent compte d'une moyenne sur les cinq années du contrat-programme.

MONTANT DE LA DEMANDE 2025-2029

La demande par rapport aux règles financières du décret est :

- Action Culturelle Générale : 115.416,91 €;
- Action Culturelle Intensifiée : 273.336,20 €;
- Action Culturelle Spécialisée en Diffusion des Arts de la Scène : 308.230,00 €.

Les actions ci-dessus sont soumises à la parité. En ce qui concerne l'ACI – Action Régionale et l'ACS – Arts de la Scène, les critères d'obtention des subsides sont totalement respectés.

Les autres demandes en matière d'Actions Culturelles Spécialisées et de coopération ne sont pas soumises à la parité et se présentent comme suit :

- Action Culturelle Spécialisée – La Maison de la Pataphonie : 80.000,00 €;

- Action culturelle spécialisée Prospect 15 : 50.000,00 €;
- La Coopération Terre Ferme à laquelle participe le CCD est revendiquée financièrement par le Centre culturel de Rochefort.

Etant donné le travail de réorganisation interne et d'optimisation des ressources humaines et tenant compte de la situation financière de nos pouvoirs subsidiants locaux, nous ne sollicitons pas d'augmentation de l'enveloppe globale reprenant l'ACG, l'ACI et l'ACSDAS. Par contre, pour les deux autres spécialisations, l'augmentation des coûts salariaux et énergétiques ne nous permet pas d'assurer le fonctionnement avec le budget du CP 2019-2024.